

Initiative populaire fédérale „moratoire fiscal“

Expiration du délai

La Chancellerie fédérale fait savoir que l'initiative populaire fédérale „moratoire fiscal“, publiée dans la Feuille fédérale du 31 août 1999 (FF 1999 6400), ce qui a marqué le début de la récolte des signatures, n'avait toujours pas été déposée à la Chancellerie fédérale en date du 1er mars 2001. En vertu des articles 69, 4e alinéa, et 71, 1er alinéa, de la loi fédérale du 17 décembre 1976 sur les droits politiques (RS 161.1), le délai imparti pour la récolte des signatures a donc expiré sans avoir été utilisé.

22 mars 2001

Chancellerie fédérale

Initiative populaire fédérale "moratoire fiscal". Expiration du délai

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2001
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	14
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	10.04.2001
Date	
Data	
Seite	1332-1332
Page	
Pagina	
Ref. No	10 125 301

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.